

Préparer votre dossier de demande d'admission à la Clinique Saint Christophe

N° FINESS : 130 785 983

Secrétariat des placements

☎ 04. 42. 65. 26. 14

fax : 04. 42. 65. 29. 04

placement@cliniquesaintchristophe.com

En pièces jointes, vous trouverez les éléments à compléter en vue de l'élaboration de votre dossier de pré admission :

- Une fiche de pré admission (volets médical et administratif)
- Un questionnaire sur vos habitudes alimentaires
- Un feuillet de présentation de notre établissement

Comment compléter la fiche de pré admission ?

1/ LE VOLET MEDICAL est à compléter par votre médecin traitant.

Il adressera une demande de prise en charge sur ordonnance auprès du contrôle médical de votre Caisse d'Assurance Maladie.

Sauf pour les caisses ci-dessous : CPAM (sauf les CPAM 69 demande de prise en charge obligatoire) MG 13, CAMIEG 13, MGP, MGEN, MUT DES MUNICIPAUX 13, MFP, CARMi du S-E

La demande de prise en charge reste obligatoire dans le cadre des accidents du travail

2/LE VOLET ADMINISTRATIF est à renseigner par vos soins.

Dans quels cas compléter le questionnaire sur les habitudes alimentaires ?

Le questionnaire sur vos habitudes alimentaires et physiques, est à renseigner dans le cas où vous devez être hospitalisé dans le cadre de la spécialité des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien ou si vous devez suivre notre programme d'éducation thérapeutique dédié aux diabètes de type I et II.

3/DOCUMENTS A NOUS ADRESSER IMPERATIVEMENT (f. au verso)

- l'attestation papier de vos droits à l'assurance maladie en cours de validité (ce n'est pas la carte vitale)
- la photocopie de votre carte de mutuelle, en cours de validité
- votre traitement actuel, (photocopie ordonnance)

Toutes ces informations sont indispensables au traitement de votre demande d'admission, tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Dès l'avis de notre Commission des Admissions, nous vous recontacterons afin de convenir d'une date d'entrée, en fonction de la période souhaitée et des places disponibles.

TSVP...

Informations utiles

▪ Concernant votre attestation de droits à la sécurité sociale

Adressez nous l'attestation papier de vos droits en cours de validité.

pour la CMU, CMUC, AME idem.

Si vous ne l'avez pas, ou si elle n'est pas à jour, vous devez la retirer sur les bornes de mise à jour dans toutes les caisses d'assurance maladie, certaines pharmacies et centres de santé. Vous munir de votre carte vitale et carte d'identité pour obtenir cette attestation.

NE PAS NOUS ENVOYER LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE VITALE.

▪ Concernant votre mutuelle

Dès que votre date d'entrée est confirmée, contactez votre mutuelle, afin que celle-ci nous délivre une prise en charge en notifiant :

→ Le montant des prestations qui vous sont accordées (forfait journalier, chambre particulière, ticket modérateur)

→ Le nombre de jour de prise en charge restant (si vous avez déjà été hospitalisé au cours de l'année).

En l'absence de cette prise en charge, les frais liés à votre hospitalisation seront à votre charge.

Votre mutuelle doit nous adresser votre prise en charge par fax (04.42.65.29.04)

Cas particulier pour les **Mutuelles des Fonctionnaires (MFP)**

Nous avons une convention spécifique pour le tarif des chambres particulières :

→ Chambre standard (43€) : prise en charge par la MFP à hauteur de 35€ (8€ restent à votre charge)

→ Chambre luxe (48€) : prise en charge par la MFP à hauteur de 35€ (13€ restent à votre charge)

▪ Concernant un transport éventuel

Si vous habitez à **plus de 150 kms** de notre établissement, faites établir par votre Médecin impérativement et quelque soit le mode de transport (VSL, ambulance, avion, train, taxi) **une demande d'entente préalable complète aller/retour**

Vous devez adresser cette demande à votre caisse d'assurance maladie afin qu'elle vous transmette son accord.

Aucun bon de transport pour votre retour à domicile ne pourra être effectué par nos soins, (même le transport jusqu'à la gare ou aéroport ...) en application des textes en vigueur.

▪ Concernant votre jour d'entrée

Les admissions s'effectuent en début d'après-midi à **13h30**, au bureau des admissions, situé au rez-de-jardin, côté nord du bâtiment principal.

Munissez vous de vos :

- Carte vitale et mutuelle
- Carte d'identité ou passeport
- Chéquier (diverses cautions vous seront demandées pour des frais liés à votre convenance : clé de chambre, TV, ligne téléphonique ...)